



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/C.5/51/8
17 octobre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième
CINQUIÈME COMMISSION
Point 140 a) de l'ordre du jour

ASPECTS ADMINISTRATIFS ET BUDGÉTAIRES DU FINANCEMENT DES
OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX DES NATIONS UNIES :
FINANCEMENT DES OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX
DES NATIONS UNIES

Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

Note du Secrétaire général

Le tableau qui figure à l'annexe de la présente note est la nouvelle version de celui présenté dans le document A/C.5/50/62 du 6 mai 1996, modifié pour tenir compte des dispositions de la résolution 50/221 B de l'Assemblée générale en date du 7 juin 1996. Il indique la répartition au prorata entre les différentes opérations de maintien de la paix, révisée pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997, du coût des services d'appui dont le Siège assure la prestation et qui sont financés par prélèvement sur le compte d'appui.

ANNEXE

Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

Répartition au prorata entre les opérations de maintien de la paix :
période du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997

(En dollars des États-Unis)

		Prévisions de dépenses ^a	Pourcentage du total	Ancienne répartition	Répartition révisée
1.	MINURSO	52 335 000	4,15	1 298 000	1 264 400
2.	MINUAR	2 078 200	0,16	51 500	50 200
3.	UNAVEM III	335 140 000	26,52	8 312 200	8 096 900
4.	FNUOD	31 494 000	2,49	781 100	760 900
5.	UNFICYP	44 119 200	3,49	1 094 300	1 065 900
6.	FINUL	122 757 000	9,71	3 044 600	2 965 800
7.	MONUIK	57 804 400	4,57	1 433 700	1 396 500
8.	MINUBH	158 799 600	12,56	3 938 600	3 836 600
9.	FORDEPRENU	52 351 500	4,15	1 298 400	1 264 800
10.	FPNU	49 389 000	3,91	1 225 000	1 193 200
11.	ATNUSO	284 776 500	22,53	7 063 100	6 880 100
12.	MINUHA	15 620 500	1,24	387 400	377 400
13.	MONUT	7 302 500	0,58	181 100	176 400
14.	MONUG	17 115 300	1,35	424 500	413 500
15.	MONUL	32 774 000 ^b	2,59	812 900	791 800
		1 263 856 700	100,00	31 346 400 ^c	30 534 400 ^d

^a Telles qu'elles figurent dans le rapport du Secrétaire général sur le financement de l'opération.

^b À savoir le montant (27 615 100 dollars) proposé dans le rapport du Secrétaire général (A/50/650/Add.3), auquel on a ajouté le montant révisé (5 158 900 dollars) des dépenses reportées de la période précédente, qui a été communiqué au Comité consultatif depuis.

^c Montant recommandé par le Comité consultatif au paragraphe 33 de son rapport (A/50/897).

^d Montant calculé en tenant compte des dispositions de la résolution A/50/221 B de l'Assemblée générale.
